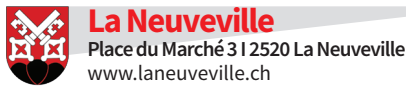


Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



EMPLOI - 2 OFFRES



La Municipalité de La Neuveville recherche pour son service de la voirie, un ou une :

EMPLOYÉ-E DE VOIRIE À 100 %

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: Date à convenir

Votre mission:

Au sein du service de la voirie, vous contribuez activement à la qualité de vie des habitants en assurant l'entretien, la propreté et la sécurité des espaces publics, l'entretien des espaces verts (tonte, taille, plantations, entretien des massifs de plantes vivaces, etc.), ainsi que diverses tâches liées à l'exploitation et à la maintenance du domaine public, dans le cadre d'une fonction variée

Votre profil:

- CFC d'Horticulteur/Horticultrice (orientation paysagisme) ou formation jugée équivalente, idéalement complétée par une formation complémentaire et/ou expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts
- Permis de conduire catégorie B (catégorie BE constitue un atout)
- Goût pour le contact avec la population, intérêt pour le travail en extérieur et volonté de contribuer à la bonne image du service de la voirie
- Sens des responsabilités et des priorités, esprit d'initiative et discrétion
- Esprit d'équipe et de collaboration
- Bonne maîtrise de la langue française
- Excellente condition physique
- Flexibilité, disponibilité au niveau des horaires (service de piquet) et bonne mobilité professionnelle
- Personne solide, fiable et bénéficiant d'une excellente réputation

Nous offrons: Une fonction polyvalente au sein d'une structure dynamique à taille humaine, offrant une activité variée et concrète au sein d'une équipe engagée, dans un cadre de travail stimulant contribuant directement au bien-être de la population, avec des possibilités de formation continue.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire, par téléphone: 032 752 10 00 ou par courriel: fabrice.aubert@neuveville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention «Employé/e de voirie» au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

La Neuveville, mai 2026

Le Conseil municipal



La Municipalité de La Neuveville cherche un ou une :

COLLABORATEUR/TRICE ADMINISTRATIVE - PRÉPOSÉ/E AU CONTRÔLE DES HABITANTS

Taux d'occupation: Entre 80 % et 90 %

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée (CDI)

Entrée en fonction: 1^{er} novembre 2026 ou date à convenir

Votre mission:

Accomplir des tâches administratives relevant de la section du contrôle des habitants, de la police administrative et des impôts.

Votre profil:

Vous êtes au bénéfice d'une formation d'employé/e de commerce ou d'un titre jugé équivalent. Intéressé/e par le service à la population et les tâches administratives, vous faites preuve de rigueur, de discrétion et d'un excellent sens de l'accueil. A l'aise dans les contacts avec le public et le travail en équipe, vous possédez de bonnes capacités d'organisation et maîtrisez les outils informatiques usuels. Une expérience au sein d'une administration communale ou dans le domaine du contrôle des habitants constitue un atout. Autonome, flexible et doté/e d'un bon sens des responsabilités, vous savez gérer les priorités dans un environnement administratif en constante évolution. La maîtrise orale de plusieurs langues (allemand et anglais) constitue un atout particulièrement apprécié pour ce poste. **Nous offrons:** Une fonction polyvalente au sein d'une structure dynamique à taille humaine, offrant une activité variée et concrète au sein d'une équipe engagée, dans un cadre de travail stimulant contribuant directement au bien-être de la population, avec des possibilités de formation continue.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. Claude Evard, Chef de la section contrôle des habitants, police administrative et impôts, par téléphone: 032/752.10.00 ou par courriel: claude.evard@neuveville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes avec la mention «PH» au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 10 juin 2026**, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard du casier judiciaire et l'extrait du registre des poursuites seront demandés lors de la procédure d'engagement.

La Neuveville, mai 2026

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Clémence Muron et Stéphane Baleon, chemin des Lorettes 18, 2520 La Neuveville

Auteur du projet: Clémence Muron et Stéphane Baleon, chemin des Lorettes 18, 2520 La Neuveville

Emplacement: Parcelle 1014, chemin des Lorettes 18, 2520 La Neuveville

Zone: Zone d'habitation H2

Zone protégée: Plan d'alignement secteur Est

Inventaire fédéral des paysages

Constructions et dimensions: Selon plans déposés

Projet: Installation d'une pompe à chaleur extérieure

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 22 mai 2026 au 22 juin 2026**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 22 mai 2026

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante: DH+ Partner Ingenieurbüro GmbH, Ryfweg 5, 3232 Ins.

Emplacement: parcelle N° 3193, au lieu-dit: «Route du Château 64», commune de La Neuveville.

Projet: assainissement énergétique d'une maison d'habitation avec isolation périphérique, isolation de la toiture existante, remplacement de fenêtres à l'identique, démolition d'un conduit de cheminée, assainissement statique des balcons situés au Sud, installation photovoltaïque en toiture et remplacement du producteur de chaleur par une pompe à chaleur intérieure + demande après coup concernant l'agrandissement du couvert au Sud du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zones de protection: périmètre de protection du Schlossberg et IFP no 1001 «Rive gauche du Lac de Bienne».

Dérogations: art. 24 LAT et 44 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 juin 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 mai 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Municipalité de La Neuveville

Avec les déchets, on s'organise

Récolte des déchets spéciaux

Médicaments, peintures, cosmétiques, produits de nettoyage, la liste des déchets spéciaux est longue. S'ils ne sont pas éliminés de manière appropriée, les déchets spéciaux peuvent causer des dommages considérables à l'environnement et sont également dangereux pour les humains. Ces déchets ne sont pas repris à la déchetterie communale.

Afin d'en assurer l'élimination adéquate, la Municipalité de La Neuveville organise deux matinées de ramassage sur le parking de la Déchetterie.

Les déchets spéciaux pourront être remis à l'entreprise spécialisée contre paiement

Samedi 30 mai et samedi 19 septembre 2026

CHF 5.- par kilo
(CHF 40.- par kilo pour le mercure)

Sont admis : laques, cosmétiques, produits de nettoyage, détachants, nettoyeurs WC, produits phytosanitaires, pesticides, produits de protection du bois, engrais, herbicides, produits chimiques, poisons, eau de Javel, diluants, mercure, thermomètres au mercure, solvants, nettoyeurs pour pinceaux, diluants, alcool à brûler, antigel, antirouille, peintures, vernis, lessives, colles, déchets chimiques inconnus

Ce à quoi vous devez faire attention lors du tri, de la collecte et du retour :

- Les déchets spéciaux ne doivent en aucun cas être éliminés dans les ordures ménagères, dans les eaux usées (ni WC ni évier) ou dans la nature.
- Veuillez conserver les déchets spéciaux en lieu sûr et hors de portée des enfants en attendant de les éliminer de manière appropriée. Le conteneur de stockage doit être identifié comme tel.
- Dans la mesure du possible, évitez d'utiliser des produits chimiques, ou faites-le dans tous les cas avec modération.

Le Département de la Gestion du Territoire

Municipalité de La Neuveville

Publication

Le 11 mai 2026, le Conseil municipal de La Neuveville a révisé partiellement l'ordonnance sur les émoluments du cimetière et des inhumations. Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} juillet 2026.

Cette ordonnance peut être consultée auprès de la Chancellerie municipale, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du district, rue des Fossés 1, 2520 La Neuveville.

La Neuveville, le 22 mai 2026

Conseil Municipal

Municipalité de La Neuveville

Réfection de la rue des Fossés – Avis de travaux

Des travaux de réfection de la rue des Fossés seront entrepris en 2026. Ceux-ci comprendront notamment la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées, le réseau d'eau potable ayant déjà été modernisé en 2022 par le TLN.

Le chantier portera également sur la réfection des réseaux électriques moyenne et basse tension, le renouvellement de l'éclairage public, la mise en place d'armoires et de chambres souterraines, ainsi que sur la réfection complète de la chaussée, avec la pose d'un nouveau revêtement routier.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, qui se dérouleront par étapes, la rue des Fossés sera fermée à la circulation à partir du 1^{er} juin 2026 et jusqu'à la fin de l'année.

Les usagères et usagers sont priés de se conformer à la signalisation mise en place aux abords du chantier. Nous les remercions d'ores et déjà pour leur compréhension face aux désagréments occasionnés par ces travaux nécessaires à l'entretien et à la modernisation des infrastructures communales.

Les Départements de la Gestion du Territoire et de l'Énergie

USINESONORE 2026

La 10^e édition d'Usinesonore se tiendra cette année sur le parking du Pré de la Tour, à La

Neuveville. Afin de permettre le montage, le déroulement puis le démontage de la manifestation dans de bonnes conditions, plusieurs mesures de circulation et de stationnement seront mises en place.

- La place de parc sera fermée durant la phase de montage du dimanche 17 mai 2026, dès 17h, au mardi 19 mai 2026, à 18h. Elle sera également fermée pour le démontage les lundi 8 juin 2026, jusqu'à 18h.
- Entre le 19 et le 27 mai 2026, le parking sera partiellement accessible (équipement technique de la place).
- Les véhicules encore stationnés sur la place le lundi 18 mai 2026 à 7h30 seront déplacés.

L'accès Est au parking du Pré de la Tour, depuis le parking du Vichon, sera fermé dès le samedi 16 mai au matin jusqu'au 8 juin 2026, 18h. Les automobilistes sont priés de quitter le secteur par la rue du Lac.

Des panneaux d'interdiction de stationner seront installés sur l'ensemble de la place deux semaines avant la manifestation, selon le même principe que lors de l'hivernage des bateaux.

Cette organisation vise à garantir à la fois la sécurité des usagers, celle des personnes chargées de la mise en place du festival, ainsi qu'une possibilité de stationnement pour la population et les visiteurs. La commune souhaite ainsi concilier au mieux les besoins de stationnement avec les impératifs de sécurité et d'accessibilité liés à la manifestation.

Pour cela, durant l'exploitation de la manifestation, du 28 mai au 7 juin 2026, un certain nombre de places resteront disponibles sur le parking du Pré de la Tour et aux alentours. D'autres possibilités de stationnement existent également, notamment au chemin des Vergers, au parking du Vichon et à la place de la Gare.

A titre exceptionnel, les personnes détentrices d'un macaron de stationnement communal valable au parking « Pré de la Tour » peuvent stationner dans les zones bleues « Place du marché » jusqu'au 8 juin 2026 y compris.

Nous remercions les usagers de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et les remercions par avance de leur compréhension.

La Police Administrative

Municipalité de La Neuveville

Communication du 22 mai 2026

CÉRÉMONIE DES MÉRITES SPORTIFS ET CULTURELS

Tous les deux ans, La Neuveville met à l'honneur les talents qui l'animent, la portent et l'inspirent à travers la cérémonie des Mérites sportifs et culturels. L'édition 2026, qui s'est tenue le 9 mai dernier, a distingué plusieurs personnalités et acteurs locaux pour leur parcours remarquable et leur engagement au sein de la communauté neuvevilloise. Les lauréats 2026 sont :

- Mérite sportif : Barish Moullet, double champion suisse de tennis de table.
- Mérite culturel : Festival de Boogie Woogie, récompensé à travers son comité pour son engagement et son rayonnement culturel.
- Mérite dirigeant/entraîneur : Cathy Rey, présidente du FC La Neuveville-Lamboing, saluée pour son investissement au sein du club.
- Mérite coup de cœur : Francine Daetwyler, récompensée pour ses 35 années de présidence de la Ludothèque.

La cérémonie a alterné moments officiels, intermède musical proposé par les élèves de l'EMJB ainsi que l'inauguration de la plaque « Terrain Jean-Pierre Egger » installée en son hommage, dans une ambiance conviviale et chaleureuse. La soirée s'est poursuivie autour d'un apéritif offert par la Municipalité, avant l'ouverture officielle de la Zone Piétonne. A travers cette

cérémonie, le Conseil municipal tient à remercier chaleureusement toutes les personnes engagées dans les domaines du sport, de la culture et de la vie associative, dont l'investissement, la passion et le dynamisme contribuent activement au rayonnement de La Neuveville.

Le Conseil Municipal



Syndicat de communes - Service des eaux TLN

Invitation à l'assemblée des délégués du Syndicat de communes - Service des eaux TLN

Judi, 25 juin 2026 à 18h30, au musée de la vigne «Le Fornel», Bielstrasse 66, 2514 Ligerz

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 4 décembre 2025
2. Approbation des comptes annuels 2025
3. Élections
4. Informations du TLN
5. Divers

Syndicat de communes - Service des eaux TLN



Horaires 2026 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2026, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	25.05.26		Lundi de Pentecôte
	20.07.26	31.07.26	Fermeture estivale
	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

engagement et votre passion pour la musique ont une fois de plus rayonné, mettant à l'honneur notre région. Continuez à faire vibrer vos instruments et à inspirer la prochaine génération de musiciens !

Les locations 2026 de la Bergerie du haut sont ouvertes



La Bergerie est un lieu où le respect de l'environnement prime. C'est un bâtiment autonome, propriété de la Commune Mixte du Plateau de Diesse.

Il est possible de louer ce lieu à la journée, au week-end, à la semaine pour les écoles et y passer la nuit (dortoirs séparés de 39 lits). Elle se situe à Mont Sujet 89 à Lamboing.

En cas d'intérêt vous pouvez contacter :

M. Bourquin Raphaël au : 079 935 65 93
M^{me} Kiener Mélanie : bergerieduhaut@gmail.com
ou sur le site : www.leplateaudediesse.ch/loisirs/bergeries_et_metairies

L'amicale du stand (ADS)

Vous accueille au stand de Prêles pour la Fête de la musique!

Le samedi 20 juin à 17h et pour toute la soirée avec :

La chorale scolaire de Plateau de Diesse,
De la chanson française, La Spy
De la musique classique, Avant-scène Opéra de Neuchâtel
Du blues par les Bumpliz boogie Boys de Neuchâtel.
Restaurations chaude et boissons fraîches sur place.
Gratuit et au chapeau.

L'amicale du stand (ADS)

Vous propose à la vente, le fruit de la charbonnière de Prêles de 2025, soit :

Des sacs de 10 kg ou de 5 kg de charbon artisanal
Les vendredis 22 et 29 mai entre 17h30 et 19h30 aux abords de Pizza Légende à Prêles
Les samedis 23 et 30 mai entre 9h30 et 11h30 à la déchetterie de Diesse.

Vitesse dans les localités et déchets dans les champs, pâturages

La Commune souhaite porter à votre attention qu'elle a reçu plusieurs plaintes relatives à la

vitesse de circulation de certains véhicules agricoles au sein des localités.

Il est rappelé que la traversée des villages doit s'effectuer dans le strict respect des limitations de vitesse en vigueur ainsi que des règles de prudence, en particulier en présence de piétons, d'enfants et sur les routes secondaires. La Commune invite chacun à faire preuve de la plus grande vigilance et à adapter sa vitesse aux circonstances, afin de garantir la sécurité de tous et de préserver la tranquillité publique.

Par ailleurs, il est également important de rappeler que les champs et pâturages ne sont pas des lieux de dépôt de déchets. La présence croissante de canettes et autres détritiques dans les cultures et les zones agricoles représente un danger réel pour les animaux et nuit à l'environnement.

La Commune remercie l'ensemble de la population pour son sens des responsabilités et sa collaboration.

Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse - Pique-nique

Pour ce mois de juin, une rencontre pique-nique pétanque est prévue, regroupant tous les aînés de la commune. Celle-ci aura lieu le :

Mercredi 17 juin 2026 à 11h30

À la cantine de Lamboing

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au mercredi 10 juin 2026 au plus tard.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire :

- Par téléphone : 032/ 315 70 70
- Par email : info@leplateaudediesse.ch
- Au guichet de la commune
- Par courrier : La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de mai.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Pentecôte

Fermeture de l'administration et de la déchetterie

En raison de Pentecôte, l'administration sera fermée le 25 mai 2026.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez laisser un message au 079 380 91 29.

La déchetterie de Diesse, elle sera également fermée le lundi de Pentecôte, soit le 25 mai 2026.

L'administration communale

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 31 mars 2026

Dans sa séance du 18 mai 2026, le Conseil communal a approuvé le procès-verbal de l'Assemblée communale du 31 mars 2026 avec la correction ci-dessous, en application de l'article 71 alinéa 3 du règlement d'organisation.

Correction à la page 19 du procès-verbal – Intervention de M^{me} Nicole Hofer

« Alors je vais commencer par ce que je voulais dire avant, par la fin, quand même, pour avoir au moins le temps de le dire.

Ma conclusion, moi, je vous invite à dire non au crédit demandé ce soir au point 5 parce que je pense que rien n'est réglé et il faut d'abord régler les choses et

la communauté scolaire va certainement survivre si nous disons non ce soir, et si c'est un arbitrage qui vient d'ailleurs, qui règle la question du budget.

C'est mon avis et moi je vous invite à refuser ça.

Ceci dit, j'aimerais quand même revenir sur le ton, encore une fois il a été dit plusieurs fois ; mais dans ce journal, la commission scolaire est traitée de butée, mutique, allant jusqu'à la perfidie, d'une stratégie déloyale, visant à abuser des citoyens.

Alors nous devons nous taire ce soir pour pas être méchant, OK ; mais les termes utilisés sont inacceptables de la part d'une commune.

De toute façon l'économie substantielle, je demande à la voir ; on a parlé des transports qui seront plutôt financé par Nods ; on a parlé aussi d'une gouvernance pour 184 élèves au lieu de 255 ; qui serait la même au niveau des charges mais sûrement pas au niveau des pourcentages de direction, ni de secrétariat ; donc il y aurait sûrement le même travail mais avec moins de personnel et de direction et de secrétariat.

Mais de toute façon mon intervention ne porte pas sur les sous, je parle de cohésion, de solidarité, de vie commune et de tous les enfants sur un petit territoire appelé Plateau comme beaucoup l'ont fait avant moi.

Le dysfonctionnement fondamental qui s'est révélé par ce journal, où on y dénigre publiquement le travail des commissaires, des commissions d'école ; on y dénigre aussi le travail des élus de la commune voisine, le personnel encadrant les enfants d'une école à journée continue et tous ceux qui selon ce journal prennent des décisions discutables ; je cite : « ayant sans doute été mal instruits des conséquences de leurs choix » mais les commissaires sont capables de jugement et sont capables de voter. »

« Au passage, même l'ancien préfet Marti est égratigné par la brochure ; puisque selon notre secrétaire il s'est emmêlé. Donc voilà, en conclusion, je prie nos autorités de fournir des excuses par rapport au ton employé par l'auteur de ces écrits ou les auteurs de ces écrits et aussi des excuses envers la commune de Nods qui est carrément traitée de voleuse, puisqu'elle reporte les frais, elle reporte, je cite : « elle reporte son addition sur d'autres ».

Voilà merci pour votre attention. »

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 34 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes (Oco).

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Le recours doit être motivé et produit en deux exemplaires, comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve. Les moyens de preuve seront joints. A qualité pour former recours la partie pouvant faire valoir avec une certaine vraisemblance être atteinte dans ses intérêts dignes de protection.

Prêles, le 22 mai 2026

Le Conseil communal

Plantation et taille des haies, arbres, buissons, semis des cultures / clôtures

Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.
- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante:
 - 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
 - 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
 - 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
 - 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.
- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2026, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Nous rappelons que l'accès aux déchetteries vertes de Lamboing et Prêles est réservé aux détenteurs de la vignette verte et que les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette verte.

4. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

5. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles, le 13 mars 2026

Le Conseil communal

Commune Mixte de Plateau de Diesse
Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation à l'assemblée communale

Mardi 23 juin 2026 à 19h30,
la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du compte 2025 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

- Présentation du compte arrêté au 31.12.2025
- Approbation du compte 2025 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

2. Approbation du compte 2025 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- Présentation du compte arrêté au 31.12.2025
- Approbation du compte 2025 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

3. Approbation du compte 2025 du Collège de district de La Neuveville

- Présentation du compte arrêté au 31.12.2025
- Approbation du compte 2025 du Collège de district de La Neuveville

4. Présentation des comptes communaux 2025

- Introduction

5. Approbation du compte 2025 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

- Présentation du compte arrêté au 31.12.2025
- Présentation des arrêtés de compte
- Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
- Prise de connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2025
- Approbation du compte 2025 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

6. Approbation d'un crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'536'506.85 pour le paiement, par la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, des loyers dus à la Commune mixte de Plateau de Diesse (par CHF 1'194'412.45) et à la Commune mixte de Nods (par CHF 342'094.40). (Ce crédit annule et remplace le crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'063'562.85 décidé par l'assemblée communale du 31.03.2026)

- Présentation du dossier
- Approbation d'un crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'536'506.85 pour le paiement, par la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, des loyers dus à la Commune mixte de Plateau de Diesse (par CHF 1'194'412.45) et à la Commune mixte de Nods (par CHF 342'094.40). (Ce crédit annule et remplace le crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'063'562.85 décidé par l'assemblée communale du 31.03.2026)

7. Présentation et approbation du budget 2026 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- Présentation du budget 2026
- Approbation du budget 2026 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

8. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 170'000.00 pour la réfection des conduites des eaux usées du chemin Champ Favre à Prêles

- Présentation du dossier
- Approbation du crédit d'engagement de CHF 170'000.00 pour la réfection des conduites des eaux usées du chemin Champ Favre à Prêles

9. Modifications de l'art. 7 du règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1^{er} juillet 2014 (entrée en vigueur au 01.07.2026)

- Présentation des modifications
- Approbation des modifications de l'art. 7 du règlement sur le statut du personnel et

les traitements du 1^{er} juillet 2014 (entrée en vigueur au 01.07.2026)

10. Adoption du nouveau règlement communal de la crèche «La Luciole»

- Présentation des modifications
- Approbation du nouveau règlement communal de la crèche «La Luciole»

11. Informations du Conseil communal

12. Divers et imprévus

Informations:

Est déposé publiquement au bureau communal 30 jours avant l'assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 22 mai au 23 juin 2026:

- les modifications au règlement sur le statut du personnel et les traitements, art. 7,
- les modifications au règlement communal de la crèche «La Luciole».

Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal pendant le même laps de temps et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet:

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale:

- Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Prêles, le 22 mai 2026

Dépôt de déchets non compostables

Nous informons la population que des déchets non compostables ont récemment été retrouvés à la déchetterie verte de Lamboing.

Nous rappelons que cet espace est strictement réservé aux déchets verts biodégradables tels que les branches, feuilles, gazon et autres matières organiques et non traitées.

Nous remercions chacune et chacun de faire preuve de vigilance et de respecter strictement les consignes de tri en vigueur. Des contrôles pourront être renforcés afin de garantir le bon usage des installations.

Nous informons également la population que si de tels comportements devaient à nouveau se reproduire, les déchetteries vertes pourraient être fermées et remplacées par un système avec des heures d'ouverture encadrées.

La Commune vous remercie de votre collaboration et de votre engagement en faveur de l'environnement.

Marché artisanal

20 Juin 2026 | Cantine de la Côte | Lamboing
De 10h à 17h

Venez à la rencontre d'artisans passionnés apiculteurs, créateurs de bijoux, fabricants de cosmétiques, et bien d'autres encore.

Mais aussi...

- Activités pour enfants (grimage et chatouillage gonflable).
- Restauration: boissons, friture de sandre, bifana portugaise, gaufres.

**Nods**Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch***Nouvelle date pour l'assemblée communale de juin 2026***

L'assemblée communale initialement prévue le 17 juin 2026 a été reportée au lundi 29 juin 2026. Cette décision fait suite à des informations de la communauté scolaire du Plateau de Diesse qui nous sont parvenues tardivement.

L'ordre du jour paraîtra dans la Feuille Officielle du vendredi 29 mai 2026.

Conseil communal

Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Contrôles du feu bactérien

Depuis 2020, il n'est plus obligatoire de signaler ni de combattre cet organisme. En effet, nous avons appris à gérer le feu bactérien au fil des années et la Confédération doit désormais utiliser les moyens disponibles pour lutter en priorité contre les nouveaux organismes de quarantaine.

Concrètement, cela signifie qu'il n'y aura plus de contrôle systématique. L'accent est davantage mis sur la responsabilité individuelle de chacun. Quiconque possède des plantes hôtes dans des « zones à faible prévalence » doit vérifier au moins une fois par an (de préférence en été) si ses plantes hôtes sont contaminées par le feu bactérien.

Néanmoins, malgré le changement de régime de contrôle, le feu demeure une maladie bactérienne dangereuse. Nous comptons donc sur la vigilance de chacun.

Vous trouverez des informations sous www.feuerbrand.ch.

Administration communale

Logements vacants

Dans le cadre de la statistique des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1^{er} juin 2026 auprès de l'administration communale.

Merci de votre collaboration

Administration communale

Heures de repos

Nous nous permettons de vous rappeler les articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir:

Heures de repos**Art. 38**

^{1.} De 19 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.

^{2.} De 22 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.

^{3.} Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 7 heures à 22 heures.

^{4.} Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.

^{5.} Dès 22 heures, le repos nocturne doit être respecté.

^{6.} Le Conseil communal peut accorder pour de justes motifs une autorisation de déroger aux heures de repos. Les droits de voisinage découlant du droit privé demeurent toutefois réservés.

^{7.} La législation cantonale et fédérale sur la protection de la nature, de l'environnement et celle relative au droit de la construction sont réservées.

Art. 23

^{1.} Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

Administration Communale

Lutter efficacement contre les séneçons jacobées toxiques

Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure des routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, mais ils sont toxiques. Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans les herbages suisses. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation.

Les fleurs en question peuvent être débarrassées gratuitement dans le conteneur à côté de la benne à déchets verts ou directement à la déchetterie communale dans le conteneur prévu à cet effet. En revanche, les séneçons jacobées ne doivent en aucun cas être déposées dans la benne à déchets verts.



En cas de doute concernant l'existence de cette plante dans votre jardin vous pouvez contacter notre Voyer chef, M. Julien Frei au N° de tél. 079 447 24 86.

Mise en location des pâturages des Colisses du Haut et des Prés de Mijoux, y compris la loge des Colisses du Haut

La commune mixte de Nods recherche, dès 2027, un locataire pour les pâturages des Colisses du Haut et des Prés de Mijoux (parcelles 2197 et 2195) comprenant la loge des Colisses du Haut. La surface totale des deux pâturages est de 25 PN et le fermage demandé est de CHF 3'200.-/année.

Monsieur Francis Conrad 079 694 12 61 est à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser une lettre de motivation à l'administration communale de Nods, Place du Village 5, ou commune@nods.ch, d'ici au 20 juin 2026.

Conseil Communal

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.



Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11, 2520
La Neuveville

Convocation à l'Assemblée Bourgeoise

Date : Samedi 27 juin 2026

Heure : 17h.

Lieu : Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-Ville, La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 20 décembre 2025
3. Comptes 2025
4. Rapport sur la protection des données
5. Forêt
6. Règlement forestier - information
7. Divers

Le Maître bourgeois : Claude Evard

Paroisse de Nods

Assemblée de paroisse

Lundi 22 juin 2026 à 19 h 30

à la cure, Route de Diesse 5, Nods

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Message de la pasteur
3. Comptes annuels 2025
4. Crédit d'engagement de Fr. 15'000.- pour rénovation des volets
5. Nomination d'un-e membre au Conseil de paroisse
6. Informations du Conseil
7. Informations de la pasteur
8. Divers et imprévus

Conformément à l'article 68 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement durant 20 jours, soit du 26 juin au 16 juillet 2026.

Pour le consulter, les intéressé-e-s voudront bien s'adresser à Mme Liliane Darioly, présidente.

Pour le conseil de paroisse de Nods

Sidonie Giauque, secrétaire

Association du Stand de Tir Nods - La Neuveville - Enges

Programme des tirs en campagne au stand de Nods

Samedi 30 mai de 14h à 18h

Dimanche 31 mai de 9h à 11h30


Suivi de la proclamation des résultats et repas de l'amitié ouvert au public dès 12h sur inscription au N° 079 360 86 12, délai mercredi 29 mai.

Organisation:


Sociétés de tir de Nods - Enges/Laténa

Pour toutes autres informations : www.tirnods.ch

Association du Stand de Tir Nods - La Neuveville - Enges




ASSOCIATION EUROPÉENNE
CONTRE LES LEUCODYSTROPHIES



Credit photo: Raphael Damery

“ UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND QUE LORQU'IL EST À GENOUX POUR AIDER UN ENFANT. ”
- PYTHAGORE -



Comme Zinédine Zidane, soutenez les enfants atteints par une leucodystrophie en Suisse !
IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 24 mai

10h, église de Nods, culte de Pentecôte et confirmations célébrés par les pasteurs Stéphane Rouèche et Marianne Chappuis.

Si vous avez besoin d'un transport téléphonez au 032 751 10 35!

Mercredi 27 mai

10h, salle Schwander, groupe de prière 14h30, maison de paroisse, chant

Dimanche 31 mai

10h, église de Diesse. Si vous avez besoin d'un transport, téléphonez au 032 751 10 35!

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 24. Mai

10.30 Uhr, Kirche Ligerz: Pfingst-Gottesdienst mit Abendmahl, mit Pfrn. Ina Murbach sowie Karin Schneider (Orgel) und Eliane Geiser (Gesang).

Pikettdienst

22. bis 31. Mai: Pfrn. Corinne Kurz (079 289 85 61)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 24 mai 2026, Dimanche de Pentecôte, 10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 31 mai 2026, 10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Messes et événements particuliers

Dimanche 24 mai 2026, Dimanche de Pentecôte, 10h, messe de Confirmation, Ste-Marie, Bienne

Fête-Dieu au Landeron – Recherche de bénévoles

En vue de la célébration de la Fête-Dieu au Landeron, le jeudi 4 juin 2026, la paroisse Saint-Maurice est à la recherche de bénévoles.

Si vous avez du temps à consacrer et selon vos compétences, nous cherchons:

- Aide pour rejoindre la chorale (répétition le lundi soir et le jeudi matin), et en particulier des voix d'hommes.
- Aide pour la mise en place de la cour du château (mercredi soir) et rangement (jeudi fin de journée).
- Aide pour le service au buffet (salades, boissons, café, ...)
- Aide pour la mise en place de l'église et le rangement (avant et après la messe)
- Aide pour le montage et le démontage des reposeurs (tôt le jeudi matin) en particulier celui confiés aux confirmands.
- Des enfants pour rejoindre le groupe des fleuristes (caté 5e)
- Des parents pour accompagner et encadrer les petits enfants avec bannières
- Des ados ou des confirmands pour lire la Prière universelle ou aider au repas, service des cafés, ...

Si vous avez du temps et une envie de rendre service, prenez contact avec François Perroset (Francois.Perroset@ne.ch)

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi 22

mai de 14h00 à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Pour un service de voiture, contactez le 079.347.57.88, rencontre suivante: vendredi 5 juin

Culte de Pentecôte et de confirmation

Dimanche 24 mai, 10h00, église de Nods, culte de baptême et de confirmation pour les jeunes de la région Lac-en-Ciel.

Dimanche 31 mai

Culte à 10h00, Diesse, service de voiture, voir ci-dessous.

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 24 mai

10h, culte des baptêmes et confirmations.

Lecture biblique

Pas de rencontre le mardi 26 mai.

Reprise le mardi 2 juin à 9h à la maison de paroisse

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29,
lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles I 11

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du:
Lundi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.

Samedi et dimanche: 9h à 15h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert les samedis et dimanches de 11h à 17h
du 25 avril au 25 octobre 2026

Expositions temporaires:

Girouette, gargouille & cie et L'éloquence des murs

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Exposition: *Sammeln | collectionner*

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h

www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON – MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

AGENDA DU PLATEAU

Découvrez les événements et manifestations du Plateau de Diesse, de Nods et de Lignièrès dans l'Agenda du Plateau: www.plateau-vivant.ch

Nous nous engageons
pour des montagnes
bien vivantes.

aidemontagne.ch



Aide suisse
à la montagne



Faire quelque chose
d'utile – en échange
de gratitude

Devenez bénévole à la
Croix-Rouge Canton de Berne.

→ 032 329 32 72

→ crs-berne.ch/benevoles

Croix-Rouge suisse
Schweizerisches Rotes Kreuz
Canton de Berne Kanton Bern

